

# FORMULAIRE N°1

## DÉCLARATION PRÉALABLE DE SONDAGE, FORAGE, CRÉATION DE PUIITS

en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines

- Déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;
- Arrêté modifié du 11 septembre 2003 portant application des articles R. 211-1 et suivants du code de l'environnement et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-3 du même code.

**Rappel réglementaire :** Le code de l'environnement distingue deux types de forages, selon l'usage de l'eau prélevée :

☞ Les forages dits à usages « **domestiques** », ou **assimilés domestiques** c'est-à-dire qui prélèvent **moins de 1000 m<sup>3</sup> d'eau par an**. Ces forages doivent être déclarés à la mairie de la commune où ils sont situés au moyen d'un imprimé **Cerfa N° 13837\*0 2**.

☞ Les forages qui prélèvent **plus de 1 000 m<sup>3</sup> par an**. Ces forages doivent être déclarés au service en charge de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) au moyen du présent imprimé.

### 1. Identité du déclarant

Nom et prénom :

Raison sociale :

N° SIRET du demandeur :

ou à défaut la date de naissance (joindre une copie de la carte d'identité) :

N° pacage si exploitation agricole :

Le demandeur est soumis à déclaration des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) oui  non   
*NB : si établissement soumis à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE, le projet est à instruit dans le cadre de l'arrête ICPE.*

Adresse :

Code postal :  Commune :

N° tél. :  Courriel :

### 2. Localisation de l'ouvrage projeté

Commune :  Lieu-dit (d'après carte IGN) :

Références cadastrales de la parcelle : Section :  n° :

Coordonnées en **Lambert 93** ([www.geoportail.gouv.fr/carte](http://www.geoportail.gouv.fr/carte)) :

X :  Y :

### Réalisation(s) antérieure(s)

Indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature. Le cas échéant, précisez la date d'autorisation, le type de décision (arrête ou récépissé), et le cas échéant la référence du dossier.


### 3. Nature des travaux

#### 3.1 Description de l'ouvrage

**Dispositions et techniques** prévues pour réaliser et, selon les cas, équiper forages et ouvrages souterrains (ou combler les sondages le cas échéant) :

Méthode de forage :

Profondeur totale du forage (m) :  Diamètre de tubage prévu :

Présence d'une margelle béton autour du forage ou puits d'une surface > 3 m<sup>2</sup> avec une hauteur > 30 cm par rapport au terrain naturel oui  non

**ou**  
Forage situé dans un local dont le toit dépasse d'au moins 50 cm par rapport au terrain naturel oui  non

La tête de forage est située à l'extérieur ou dans une chambre de comptage, et dépasse d'au moins 50 cm par rapport au terrain naturel oui  non

**ou**  
La tête de forage est située à l'intérieur d'un local, dépasse d'au moins 20 cm par rapport au terrain naturel oui  non

La tête de forage est cimentée sur 1 mètre de profondeur à partir du sol oui  non

La tête de forage est étanche ou dans un local étanche (si implantée en zone inondable) oui  non

Réalisation d'un développement oui  non

#### **Identité du foreur, si connu au dépôt du dossier**

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal :  Commune :

N° tél. :  Courriel :

Date de début et de fin de chantier \* :

**\* prévoir 2 mois de délai à partir du dépôt du dossier (article R214-35 du code de l'environnement)**

**Précautions lors des travaux** (accès et stationnement des véhicules, stockage et fuite d'hydrocarbures, tubage provisoire, clôture, évacuation des boues et déblais,...) : *Vous pouvez joindre le mémoire technique du foreur*

#### **Modalités prévues pour les essais de pompages :**

Durée de prélèvement :  Débits prélevés (m<sup>3</sup>/h) :  Débit maximal d'exploitation (m<sup>3</sup>/h) :

Milieu recevant les eaux pompées :

Modalité des essais de pompage :

Modalité de rejet des eaux pompées :


**Abandon du forage (ou puits) :**

Conditions de comblement du sondage si ouvrage non conservé :


Disposition pour empêcher la mise en relation de différents niveaux d'aquifères, le cas échéant :


**3.2 Ressource exploitée**

Nom de la formation aquifère (nappe) concernée :

Code de l'aquifère ([www.reseau.eaufrance.fr/geotraitements/viewer/bdlisa](http://www.reseau.eaufrance.fr/geotraitements/viewer/bdlisa)) :

Code masse d'eau (<http://infoterre.brgm.fr>) :

**3.3 Usage de l'ouvrage**

Prélèvement d'eau  Surveillance  Autre

<p><u>Irrigation</u></p> <p>* grandes cultures <input type="checkbox"/></p> <p>* cultures maraîchères <input type="checkbox"/></p> <p>* espaces verts <input type="checkbox"/></p> <p>* golf <input type="checkbox"/></p> <p>* autres : <input type="checkbox"/></p> <p>Abreuvements animaux <input type="checkbox"/></p> <p>si oui, nombre et type d'animaux <input type="text"/></p> <p>Eau potable <input type="checkbox"/></p>	<p>Période d'irrigation : de <input type="text"/> à <input type="text"/></p> <p>Surface irriguée prévue (ha) : <input type="text"/></p> <p>L'eau est stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>si oui, volume de la réserve (m<sup>3</sup>) : <input type="text"/></p>
--	--

**Prévision de prélèvement**

Capacité du prélèvement :  (m<sup>3</sup>/h)      Volume annuel prélevé :  (m<sup>3</sup>/an)

Répartition estimée dans l'année en m<sup>3</sup>/mois :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 4. Incidences prévisibles sur les milieux

### 4.1 Incidences sur le milieu aquatique

Nom et distance des cours d'eau, canaux, plans d'eau, sources ou autres forages les plus proches :


Existe-t-il des sources ou des prélèvements en nappe souterraine dans un rayon de 500 m ?      oui  non

Le projet est-il situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable (AEP) ?      oui  non

Le projet est-il situé dans une zone soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRI,...) ?      oui  non

L'implantation se fait-elle en zone inondable ?      oui  non

Protection des ouvrages contre les inondations (étanchéité)      oui  non

Le prélèvement créé peut avoir un impact :

- sur le niveau ou l'écoulement d'une ressource déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable      oui  non
- sur d'autres usages de l'eau      oui  non

Distance du lieu d'implantation prévu par rapport à	Minimum réglementaire	Distance prévue (Marquer « néant » si aucune installation)
décharges et installations de stockage de déchets	200 m	<input type="text"/>
ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif	35 m	<input type="text"/>
canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines		<input type="text"/>
stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires		<input type="text"/>
bâtiments d'élevage et leurs annexes		<input type="text"/>
parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage		<input type="text"/>
<b>Dans le cas d'un forage destiné à l'arrosage des cultures maraîchères</b>		
parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus d'installation classée	50 m	<input type="text"/>
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %)	35 m	<input type="text"/>
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %)	100 m	<input type="text"/>

### 4.2 Incidences sur le milieu naturel

Le projet est-il situé en zone humide identifiée ?      oui  non

Le projet est-il situé en zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)      oui  non

### Évaluation d'incidence NATURA 2000 :

Le projet se situe-t-il dans un site Natura 2000 ?      oui  non

Si oui, lequel ?

Si oui, analyser les impacts du projet sur le site Natura 2000

  
  
  
  

➤ Pour vous aider, vous pouvez consulter le site internet de la DREAL Bourgogne et vérifier si votre projet est située dans ou à proximité d'une zone Natura 2000. [https://carto.ideobfc.fr/1/carte\\_generaliste\\_dreal\\_bfc.map](https://carto.ideobfc.fr/1/carte_generaliste_dreal_bfc.map). Vous pouvez également contacter l'animateur du site le cas échéant.

## 5. Moyens de surveillance

Je m'engage à entretenir mon ouvrage de manière à garantir la protection de la ressource en eau souterraine, notamment vis-à-vis du risque de pollution par les eaux de surface et du mélange des eaux issues de différents systèmes aquifères, et à éviter tout gaspillage d'eau

Nature du dispositif du comptage (Compteur volumétrique, autre ...) :

Autres moyens de surveillance mis en place :

  
  

## 6. Éléments graphiques et autres pièces à joindre

- Un plan localisant l'ouvrage :
  - extrait de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> avec localisation du projet ;
  - extrait de plan cadastral avec localisation du projet ;
  - photographies du site avant travaux.
- L'attestation de propriété ou autorisation du propriétaire du terrain ;
- Si le forage sert à l'approvisionnement en eau et a une profondeur supérieure à 50 mètres, le projet peut être soumis à une évaluation environnementale au cas par cas, joindre alors la décision de l'autorité environnementale ;
- Si le forage ou puits a une profondeur de plus de 10 mètres ce formulaire vaut déclaration au titre du code minier.

**Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus, annexe(s) comprise(s).**

### **Je m'engage à :**

• **réaliser mon projet conformément au dossier déposé**, sauf indication contraire de l'administration ou prescriptions particulières, imposées par arrêté préfectoral ou par récépissé.

Fait à  le

NOM et prénom du signataire  
(signature obligatoire du demandeur)

**NB : deux mois après les travaux vous devez transmettre au guichet unique le formulaire n°2 : rapport de fin de travaux de forage, accompagné du rapport de l'entreprise de forage.**

## Rappel des dispositions du code de l'environnement :

- le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition, ou en cas de non-respect des prescriptions attachées au projet, est puni de l'amende prévue pour la contravention de 5<sup>ème</sup> classe (art. R216-12) ;
- toute modification apportée à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou a leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration (art. R214-39) ;
- la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de **3 ans** à compter de la date du récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque (art. R214-40-3) ;
- vous êtes tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle (art. L216-4).



### **En cas de problème ou d'incident en phase chantier :**

- interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux ;
- prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18) ;
- prévenir dans les meilleurs délais la DDT et le service départemental de l'AFB.